

## CONDITIONS D'UTILISATION PLATEFORME IBP

**Préalable** : BROCOM a la conviction qu'une présence forte du courtier sur Internet est indispensable dans l'effort global de promotion fourni par Brocom, un site internet personnalisable en ligne est mis à disposition de chaque courtier partenaire (dans une première phase) à partir du 16/06/2010 et ce aux conditions suivantes :

Le site web standard que Brocom vous propose au travers de la plateforme IBP se compose de trois éléments :

- De l'information générale en matière d'assurance et de diverses branches d'assurance (fournie par Brocom et seulement modifiable par Brocom)
- Vos informations de bureau personnelles (*que vous pouvez adapter vous-même via [www.brocom.be/pgv](http://www.brocom.be/pgv). Ces données modifiées seront visibles le jour suivant l'encodage.*)
- De l'information compagnie que vous pouvez sélectionner au sein du catalogue IBP selon votre propre choix (<http://cat.internetbrokerprojet.be/IBPCatalog/Default.aspx> ). Ce catalogue est la seule manière d'intégrer de l'information spécifique compagnie dans votre propre site (*votre choix est automatiquement intégré dans votre site web*).

Vous êtes seul responsable :

- De la justesse des informations personnelles de votre bureau
- Du choix des informations sélectionnées au sein du catalogue

Brocom vous offre la possibilité de tester et d'évaluer le site gratuitement jusqu'au 31/12/2010. Ensuite, une licence de € **121,00** tvac vous sera facturée pour les 12 mois suivants. Le prix de cette licence comprend aussi le prix de l'hébergement de votre site. (*Brocom se réserve le droit de modifier ce prix après chaque période* ).

En synthèse :

- Pour la période 2010-2010
  - Jusqu'au 31/12/2010 : en tant que courtier partenaire, vous avez le droit, de désactiver et de réactiver gratuitement votre site web (*prise d'effet le jour suivant*).
  - Avant fin 2010, vous serez invités par Brocom à effectuer le paiement de la licence via une procédure de paiement en ligne :
    - Si vous ne payez pas pour le 31/12/2010, votre site sera désactivé
    - Si vous payez pour le 31/12/2010, votre site restera en ligne pendant 12 mois. Toute désactivation pendant cette période ne donne pas droit à remboursement de la période non écoulée.
- **ULTÉRIEUREMENT** (après le 31/12/2010): vous serez toujours invités à payer la licence à la fin des 12 mois payés par une procédure de paiement en ligne.

Il va de soi que si vous décidez à un certain moment de ne plus rester membre de Brocom, ou si vous ne payez pas votre licence pour le site web, celui-ci sera désactivé par Brocom.

A un stade ultérieur, la possibilité vous sera offerte de détacher votre site de la plateforme IBP. Vous déciderez ainsi librement et en toute indépendance comment vous souhaitez développer votre site. Nous vous communiquerons plus d'information à ce sujet lorsque cette possibilité sera disponible.

Toute communication vous sera adressée par Brocom via l'adresse mail renseignée lors de la personnalisation de votre site.